

Idola Saint-Jean et le radicalisme féministe de l'entre-deux-guerres

Diane Lamoureux

Volume 4, numéro 2, 1991

Unité/Diversité

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/057650ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/057650ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lamoureux, D. (1991). Idola Saint-Jean et le radicalisme féministe de l'entre-deux-guerres. *Recherches féministes*, 4(2), 45–60.
<https://doi.org/10.7202/057650ar>

Résumé de l'article

Les suffragistes nous semblent souvent de bonnes bourgeoises aux méthodes et aux idées surannées. Pourtant, le féminisme de l'entre-deux-guerres est aussi diversifié que le féminisme actuel. Il est utile d'analyser ce passé féministe dans le contexte du mouvement de réforme sociale de l'époque pour ensuite apprécier le radicalisme de la pensée politique d'Idola Saint-Jean, une pensée politique marquée au coin de la justice sociale, de la démocratie et d'un sens aigu de l'antagonisme entre les sexes qui conditionne son activité militante.

Idola Saint-Jean et le radicalisme féministe de l'entre-deux-guerres

Diane Lamoureux

Et si Idola Saint-Jean avait DIRIGÉ SEULE la campagne du suffrage féminin, le suffrage, elle l'aurait gagné. Et le jour où les femmes voteront dans (sic) Québec, c'est à l'effort persistant et intelligent d'Idola Saint-Jean qu'elles le devront.

Gleason Huguénin 1938 : 243

Ce texte aurait pu tout aussi bien s'intituler *Idola Saint-Jean*, notre contemporaine. Car *Idola Saint-Jean* pourrait très bien continuer à revendiquer avec nous, ses idées politiques ne s'arrêtant pas à la revendication du suffrage féminin et gardant encore beaucoup de pertinence de nos jours. Mais ce texte est aussi une volonté de rendre hommage (femmage ?) à une femme remarquable, une de ces géantes à côté desquelles nous semblons si naines, pour paraphraser Nietzsche, mais qui, si nous grimpons sur leurs épaules, nous permettent de voir plus loin.

Idola Saint-Jean, c'est l'histoire d'un coup de foudre, un de ces coups de foudre qui donnent envie de se chercher des prédécesseurs, élément qui apparaît de plus en plus important à mesure que la vague actuelle du féminisme se distend et fait émerger le décalage entre les « jeunes » et les « vieilles », ces dernières n'ayant souvent que quelques années de plus. Mais parler d'*Idola Saint-Jean*, qui a trop longtemps été laissée dans l'ombre, c'est également se choisir une tradition particulière au sein même du féminisme.

Cette tradition repose d'abord sur l'audace et le sentiment militant qui ont toujours caractérisé *Idola Saint-Jean*. Celle-ci ne s'est jamais préoccupée de savoir si le féminisme ou le suffrage féminin étaient des causes populaires ; leur nécessité suffisait à justifier son implication. De plus, les rapports sociaux de sexe lui apparaissaient antagonistes¹, aussi se refusait-elle à jouer le jeu de la séduction, lui préférant de beaucoup le rapport de force.

1. J'emploie délibérément une formulation moderne, ce qui constitue évidemment un anachronisme par rapport au vocabulaire utilisé par *Idola Saint-Jean*, mais me permet de garder une certaine unité conceptuelle dans l'ensemble du texte.

Idola Saint-Jean, c'est aussi une femme avec des préoccupations semblables aux nôtres. C'est une intellectuelle² capable de se situer dans le mouvement général des idées de son époque. C'est une célibataire, par choix, ayant en quelque sorte trop épousé la cause des femmes pour être capable de consacrer son énergie à autre chose³; de fait, cela a pour conséquence qu'elle est la seule dirigeante suffragiste québécoise qui figure dans tous les documents sous le même nom, les autres s'abritant très souvent derrière le nom (et parfois le prénom) de leur mari ; en outre, elle est de ce fait en butte à des attaques virulentes de la part des antiféministes du fait qu'elle refuse de se conformer à l'un ou l'autre des rôles sociaux dévolus aux femmes, l'épouse ou la « bonne soeur ». C'est aussi quelqu'une qui doit travailler pour gagner sa vie, contrairement à une Thérèse Casgrain ou à une Marie Gérin-Lajoie, pour ne mentionner qu'elles. Bref, Idola Saint-Jean, c'est une « femme moderne » au sens où on l'entend dans l'entre-deux-guerres.

C'est aussi l'existence d'une pensée politique cohérente, qui dénote un certain avant-gardisme par rapport aux idées prévalant au Québec à la même époque. Elle parle de l'égalité entre les sexes dans les termes du droit naturel, du gouvernement responsable dans la tradition républicaine du XIX^e siècle, de la volonté générale en termes rousseauistes. Elle est profondément démocrate et cela ne peut que nous toucher à une époque où de plus en plus d'intellectuelles et intellectuels redécouvrent les vertus de la démocratie politique pour répondre aux défis des sociétés contemporaines.

Si ce texte doit beaucoup à Idola Saint-Jean, je ne saurais passer sous silence la contribution de Léa Roback. Dans ma préoccupation pour la tradition féministe⁴, je ne pouvais manquer d'être interpellée par Léa Roback, témoin encore vivante et active dans la constitution de cette tradition. Bien qu'à l'époque son implication majeure n'ait pas été dans le mouvement suffragiste, Léa Roback s'y est vivement intéressée et a personnellement connu les femmes de cette génération féministe. Mon entretien avec Léa Roback sur Idola Saint-Jean fut donc l'occasion d'un coup de foudre à deux voix, en même temps qu'un échange extrêmement stimulant pour moi⁵.

Je développerai ma pensée autour de deux axes. Dans un premier temps, je mettrai en perspective le suffragisme sur fond du mouvement de réforme sociale qui se développe au Québec durant les années 20 et 30 de ce siècle.

2. Ce terme peut paraître un peu gros appliqué à un professeur (on ne féminisait pas à l'époque !) de diction française, du titre dont elle accompagnait son nom dans ses recueils de poésie. Cependant, le fait d'exercer ses fonctions à McGill et son rôle dans la communauté québécoise de l'époque en font une intellectuelle au sens moderne du terme.
3. J'emprunte cette métaphore du mariage d'Idola Saint-Jean à la cause féministe à Léa Roback qui l'a utilisée lors d'une entrevue qu'elle m'accordait en juin 1990.
4. Je me suis déjà employée à préciser ce que j'entends par cette notion qui n'est abordée ici que de façon allusive. Voir « Devenir des parias rebelles », dans *Les avenues de la science politique. Théories, paradigmes et scientificité*, Cahiers de l'ACFAS 73, 1990 : 33-38, recueillant les contributions présentées lors du colloque de mai 1989 de la Société québécoise de science politique.
5. Et, je l'espère, pour elle également.

Dans un second temps, je parlerai plus spécifiquement d'Idola Saint-Jean, dans sa double dimension de penseuse politique et de militante. Cela me permettra de conclure sur une certaine réévaluation du féminisme de l'entre-deux-guerres. Auparavant, cependant, je voudrais situer ma réflexion par rapport à certaines approches concernant l'histoire des femmes ou celle du féminisme.

Un premier biais historiographique, qu'il importe de souligner afin de pouvoir y remédier, c'est la tendance à analyser le féminisme comme un « en soi », qui se développerait indépendamment du reste de la société québécoise. Ce type d'approche est commun autant aux analyses féministes qu'aux ouvrages généraux sur l'histoire du Québec. Ce qui sous-tend une telle approche de la question, c'est que le féminisme ne concernerait que les femmes, alors que l'universel se situerait en dehors d'elles.

Dans les ouvrages généraux, cela prend la forme de chapitres séparés⁶, presque comme si les femmes ne faisaient pas partie de la société. Ainsi, le premier tome de *l'Histoire du Québec contemporain* consacre deux chapitres aux femmes, le premier insistant sur leur statut social (infériorité juridique, surexploitation économique, difficultés d'accès aux professions) alors que le second met l'accent sur les organisations féministes et – au premier chef – le mouvement pour le droit de vote. Les deux chapitres sont situés dans la section « société » de la période étudiée. Dans le deuxième tome de cet ouvrage, les sections ont disparu et les femmes ont droit à un maigre chapitre sur les cinquante-quatre que comporte l'étude.

Un examen attentif du premier tome nous permet de découvrir que dans la section « population » de la première période, les femmes ne sont présentes qu'en tant que productrices d'enfants et dans des graphiques représentant la pyramide des âges ; elles disparaissent lorsqu'il est question des origines ethniques ou de l'immigration. Dans la section « économie », elles disparaissent entièrement, ne semblant pas constituer une catégorie analytique pertinente. Dans la section « société », un chapitre est consacré aux femmes, mais la structure sociale semble asexuée ; la section sur la charité dans le chapitre concernant les conditions de vie n'en fait même pas mention : le mouvement ouvrier semble composé uniquement d'hommes sauf lorsqu'il est question des revendications et on ne laisse aux femmes qu'une place réduite dans l'analyse du système scolaire. La section politique, comme il se doit, oublie leur existence, et seule Laure Conan a droit à un paragraphe dans la section culturelle. Le même scénario se reproduit pour la seconde période. Dans le deuxième tome, elles apparaissent dans l'ensemble sous les mêmes rubriques, quoiqu'elles soient un peu mieux intégrées à la structure globale du volume.

6. Pour illustrer mon propos, je prendrai l'exemple de *l'Histoire du Québec contemporain* de Linteau, Durocher et Robert (1979), auxquels s'ajoute Ricard pour la période postérieure à 1930 (Linteau *et al.* 1986). Si je choisis de mentionner ce livre uniquement, ce n'est pas que je le juge plus sexiste que les autres ; au contraire, il s'agit du premier manuel d'histoire générale de grande diffusion qui traite autant de la question des femmes. C'est plutôt parce qu'il fournit en quelque sorte la matrice à partir de laquelle se développent une grande partie des recherches contemporaines en histoire du Québec.

Ce qui ressort de ce survol, c'est que les femmes ne semblent apparaître comme groupe social que lorsqu'elles formulent des revendications et entreprennent des luttes. Autrement, la société semble asexuée, à savoir masculine, puisque dans ce cas l'universel tend à se fonder sur une expérience spécifique, celle de sa composante masculine. Or une histoire qui inclut les femmes n'est ni une histoire des femmes, ni une série d'ajouts, sur le mode de l'excroissance, à l'histoire générale, c'est plutôt celle qui tient compte de l'existence d'un monde humain bisexué et qui reconnaît l'apport réel de chacun des sexes à son façonnement.

Si l'on prend maintenant l'équivalent féministe de l'ouvrage que je viens d'analyser, à savoir *L'histoire des femmes au Québec* du collectif Clio (1982), on tombe dans l'inverse symétrique du travers de l'ouvrage précédent. Là il est question des femmes, mais le rapport entre l'évolution de la situation des femmes et les grands axes de transformation de la société québécoise est à peine esquissé. L'histoire du collectif Clio est elle aussi monosexuée, mais au féminin cette fois.

Que peut-on en déduire ? Dans un cas, l'attitude des historiennes féministes semble fondamentalement dictée par un souci de combler les lacunes en histoire des femmes. Leur intérêt se porte totalement sur la catégorie « femmes » comme pièce détachée du « puzzle » social, politique, économique ou culturel parce que cette catégorie a été soumise à un tel processus d'enfouissement que l'enjeu central semble consister à la faire émerger. On pourrait donc attribuer un tel biais à une impossibilité de tout faire en même temps. Ce pourra être corrigé par le développement de l'historiographie féministe⁷. Dans l'autre cas, le parti pris androcentriste est patent et les limites à l'intégration des femmes dans le discours historique sont évidentes, d'autant plus qu'il faut reconnaître que cet ouvrage leur fait beaucoup plus de place que la plupart des travaux du même type.

Ceci a pour effet que les luttes des femmes semblent se dérouler sans rapport avec les autres luttes sociales. C'est à l'encontre d'une telle vision des choses que je voudrais analyser le suffragisme québécois de l'entre-deux-guerres et insister sur les convergences entre les thématiques féministes et celles mises de l'avant par d'autres composantes sociales. Pour ce faire, j'insisterai sur deux idées, à savoir que le féminisme constitue une réponse partielle aux mutations de la société québécoise et qu'il est loin de se réduire à la seule lutte pour le suffrage féminin.

Le féminisme comme composante d'un mouvement de réforme sociale

La société québécoise traditionnelle se maintient peut-être dans les campagnes, mais il est clair, dès la fin du XIX^e siècle, qu'elle subit de profondes transformations principalement dans les zones urbaines : industrialisation,

7. Une telle évaluation est corroborée par l'article de Joan Scott « Genre : une catégorie utile d'analyse historique » (Scott 1988 : 125-153).

paupérisation, diversité ethnique, santé et hygiène publiques ne sont que quelques-uns des défis auxquels doivent répondre la pensée et la pratique politiques. Dans un tel contexte, les forces féministes prennent résolument parti pour deux valeurs : la démocratie et la justice sociale.

La pensée démocratique est loin de faire l'unanimité dans le Québec de l'entre-deux-guerres. Certes, sur le plan politique, le Québec dispose d'institutions parlementaires élues au suffrage quasi universel masculin⁸. De plus, si la fraude électorale peut alimenter les potins (et même meubler les maisons !), elle ne s'étend pas au point de miner complètement la légitimité des élus. Sur le plan des pratiques sociales, le tableau est beaucoup plus complexe : un pouvoir de type traditionnel encadre la société et dispose d'une influence non négligeable sur les affaires politiques⁹, les structures politiques réelles résultent d'un compromis entre élites traditionnelles et élites légales-rationnelles, le système électoral repose sur l'organisation d'un certain clientélisme. Sur le plan des idéologies, on peut déceler une méfiance par rapport aux institutions parlementaires et une certaine séduction du modèle fasciste italien. Je m'en tiendrai au plan des idées.

La méfiance par rapport au parlementarisme trouve à s'exprimer assez crûment sous la plume d'Henri Bourassa qui, quoique trouvant, à juste titre, que le parlementarisme britannique a conduit à moins d'« excès démocratiques » qu'ailleurs, soutient deux positions. La première, celle qu'il utilise comme arme dans son assaut presque désespéré contre le projet de loi fédéral octroyant le droit de vote aux femmes en 1918, c'est que le suffrage constitue un privilège et non un droit et, partant, ne peut être universalisable. Qui ne se souvient de sa tirade à l'effet que les femmes devraient considérer comme un honneur rendu à leur fonction maternelle de ne pouvoir participer au suffrage¹⁰ ?

Le second argument de Bourassa avait été développé quelque temps auparavant, en 1913, dans une série d'articles sur le féminisme. Il y soutenait que :

Du moment où l'on voit dans le régime électoral et démocratique l'état idéal des sociétés, dans l'individu humain le pivot et la fin de l'ordre social ; du jour où l'on écarte le concept traditionnel, fortifié par le christianisme, de la famille cellule sociale, de la hiérarchie des autorités, de la subordination des droits aux devoirs et des privilèges aux fonctions, on aboutit logiquement à la conception protestante, rationaliste et individualiste dont le féminisme n'est qu'une des manifestations.

Bourassa 1925 : 41-42

8. Les Amérindiens et les Inuits en sont exclus.

9. Il s'agit évidemment de l'Église. J'emploie ici la notion de pouvoir traditionnel dans le sens que lui a conféré Weber dans *Économie et société* et je l'oppose à la notion de pouvoir légal-rationnel qui me semble être le propre des sociétés démocratiques.

10. « Si l'on persiste à parler de "droits" et de "privilèges", je dirai que la maternité vaut à la femme le "droit" et le "privilège" de n'être ni *soldate* ni *électricienne* ; elle l'exempte des fonctions et des charges publiques tout comme le sacerdoce, la magistrature et certaines autres fonctions sociales soustraient ceux qui les exercent à l'obligation de servir dans l'armée, dans les jurys, etc. » (Henri Bourassa, cité dans Michèle Jean 1974 : 197).

Dans cette optique donc, le féminisme était a- sinon anti-national et ne pouvait que contribuer à déstructurer la cohésion nationale en assimilant le fonctionnement politique des Canadiens français à la culture anglo-saxonne. Qui plus est, émergeant de la tradition protestante, il risquait même de faire perdre son âme à la « belle province »¹¹.

Par ailleurs, nombre de parlementaires québécois opposés au suffrage féminin, comme le député Fortin, ne manquent pas de souligner que certains pays constituent des bastions de résistance face à la revendication du suffrage féminin et que le Québec doit être fier d'avoir des exemples d'une telle résistance dans la France et dans l'Italie. On insiste beaucoup sur la latinité du Québec et chez quelques-uns, on sent l'influence des idées de l'Action française et une certaine complaisance vis-à-vis du régime mussolinien.

Les féministes sont parfaitement au courant de ces réticences concernant la démocratie qui serait contraire « aux traditions de notre race et de notre foi »¹² et Idola Saint-Jean souligne que le fait de demander le droit de vote n'équivaut pas à réclamer « une faveur, mais bien un droit, celui d'être considérées comme faisant partie d'une société d'êtres intelligents et libres »¹³. Elle va même jusqu'à situer cette revendication dans une conception jusrationaliste¹⁴ de l'égalité et de la liberté.

Pour en revenir à la vieille controverse d'école, voyons un peu ce qu'est l'électorat. Est-ce une fonction ou un droit ? Si on le tient pour une fonction publique, seuls les plus dignes et les plus capables doivent en être investis. D'après cela nos gouvernements ont le devoir de conférer sur le champ cette fonction aux femmes instruites qui, par leur caractère et leur talent, ne peuvent que l'honorer et de l'enlever bien vite à tant d'hommes ignorants ou malhonnêtes qui ne peuvent en faire qu'un sot usage ou un honteux trafic. Si au contraire l'on admet que l'électorat soit un droit, aucun membre du corps social doit (sic) en être dépossédé. Dès que le gouvernement n'est plus l'apanage de quelques privilégiés, et du jour où la volonté générale a remplacé la volonté monarchique, la démocratie étant née, les pouvoirs politiques émanant de l'expression et du consentement populaire, la logique veut que la souveraineté provenant de tous appartienne à tous.

Saint-Jean 1928

Cet extrait est intéressant à deux égards. D'abord, il permet de constater la continuité entre le suffragisme et le libéralisme classique du fait du langage utilisé pour revendiquer le droit de vote. Ainsi on reconnaîtra la notion rousseauiste de volonté générale et les notions lockiennes de gouvernement responsable et de consentement populaire. Ensuite, ce texte est publié dans un journal syndical, dont les objectifs incluent une démocratisation des principes libéraux, ce qui

11. N'écrivait-il pas que « la femme protestante conserva une grande partie des conquêtes individuelles que le christianisme lui avait assurées ; mais dans l'ordre social, elle descendit de son trône, comme la Vierge douce, pure et puissante fut précipitée des autels du culte réformé » (Bourassa 1925 : 31).

12. Cité par Antonin Dupont, « Louis-Alexandre Taschereau et la législation sociale au Québec 1920-1936 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 26, 3, 1972 : 416.

13. Propos rapportés dans *La Patrie*, 9 février 1922.

14. C'est-à-dire se situant dans la tradition du droit naturel.

pourrait montrer une certaine concordance entre thématiques féministes et enjeux ouvriers. Par ailleurs, il montre la convergence entre certaines féministes et d'autres courants de pensée modernisateurs tel celui représenté par Jean-Charles Harvey auquel *La Sphère féminine* ouvre ses pages et qui soutient que :

[...] tout se tient dans l'édifice démocratique. Si on refuse à la femme le droit de suffrage sous prétexte qu'elle doit être enfermée, c'est le cas en Allemagne, entre le lit, la cuisine et le biberon, on en viendra bientôt d'après le même procédé à supprimer les droits masculins les plus importants.

La Sphère féminine 1938-1939 : 7

Passons maintenant au deuxième volet de la pensée suffragiste, l'idée que le droit de vote permettra d'atteindre une certaine justice sociale. On a certes beaucoup parlé du rapport entre féminisme et philanthropie prenant prétexte de l'inspiration chrétienne du geste philanthropique pour le discréditer. Si ce fond chrétien de condescendance vis-à-vis des démunis est présent dans le discours de certaines féministes, il n'en reste pas moins que l'action sociale a été pour plusieurs d'entre elles une façon d'élargir, sans complètement tomber dans la transgression, les rôles sociaux qui leur étaient concédés.

Ce phénomène a été mis en lumière par plusieurs analystes des mouvements féministes du début du siècle lorsqu'elles abordent le courant dit de la « maternité sociale » qui trouve à s'exprimer sous des formes aussi diverses que les ligues de tempérance ou le mouvement suffragiste. Comme le souligne Kealy¹⁵, cette idée de la maternité sociale a joué pour plusieurs femmes un rôle de passage entre la philanthropie individuelle et la philanthropie scientifique¹⁶, donnant naissance, entre autres, au service social.

Cependant, alors que l'activité des femmes dans le mouvement de réforme est fondamentalement analysée en termes de philanthropie, l'activité des hommes y est vue comme le prélude aux mouvements politiques radicaux tel le socialisme ou le communisme. Ce « double standard » apparaît clairement lorsqu'on compare le traitement historique différentiel auquel ont droit d'une part Norman Bethune, présenté comme un pionnier de la médecine sociale lorsqu'il décide d'offrir des consultations gratuites, et d'autre part les fondatrices de l'Hôpital Sainte-Justine, qui en sont trop souvent réduites à un rôle de dames patronnesses.

Au-delà de ces questions, il importe cependant de souligner que plusieurs Québécoises se sont impliquées dans le mouvement suffragiste, parce que le droit de vote leur semblait une condition essentielle pour l'amélioration de la situation sociale des femmes. Dans ce sens, le vote leur apparaissait comme le

15. « Women were especially welcome in reform for their "womanly" qualities of nurturing, selflessness, and their skill in household management. Nevertheless, their presence in large numbers raised thorny problems about their "proper role" » (Kealy 1979 : 6).

16. Ce phénomène est mis en lumière par Marie Lavigne, Yolande Pinard et Jennifer Stoddart dans leur article sur la Fédération nationale Saint-Jean Baptiste paru dans l'ouvrage collectif, sous la direction de Marie Lavigne et Yolande Pinard (1977) et dans la biographie qu'Hélène Pelletier-Baillargeon (1985) a consacrée à Marie Gérin-Lajoie.

moyen le plus adéquat pour faire reconnaître certains droits comme l'égalité juridique des femmes (principalement des femmes mariées), l'accès à un travail aussi bien rémunéré que celui des hommes et à des conditions de travail décentes, de même que la possibilité pour les femmes mariées en communauté de bien de disposer à leur gré de leur salaire, des logements adéquats et salubres, de même qu'une certaine reconnaissance sociale du travail domestique.

Cela permet d'expliquer la présence des suffragettes dans deux importants mouvements syndicaux féminins des années 30 à savoir la syndicalisation des institutrices rurales, celle des mininettes et la grève organisée par ces dernières en 1937. Ainsi, lors de la « grève de la robe », Idola Saint-Jean participe à des réunions publiques avec les grévistes, faisant le lien entre le mépris des droits politiques des femmes et leur insertion de façon subalterne sur le marché du travail. De la même façon, lorsque débute le mouvement de syndicalisation des institutrices rurales, Idola Saint-Jean et Thérèse Casgrain offrent toutes deux leur appui et là encore soulignent le traitement différentiel auquel sont soumises les femmes. Il faut également mentionner qu'après l'obtention du suffrage, Thérèse Casgrain se rapproche du CCF (*Cooperative Commonwealth Federation*) et se présente même comme candidate de ce parti dans Charlevoix.

Mais, de façon plus générale, le féminisme de l'entre-deux-guerres est loin de se réduire à la revendication du suffrage, quoique les deux grandes organisations ayant milité pour cette cause, l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec et la Ligue des droits de la femme, périssent après son obtention. Les féministes sont de toutes les discussions publiques qui peuvent avoir des répercussions sur les femmes, en insistant particulièrement sur trois éléments : l'égalité juridique, l'accès au marché du travail et la mise en place de politiques sociales.

L'égalité juridique est probablement la plus ancienne revendication féministe puisque dès 1907, à peine créée, la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste demande une réforme du Code civil de la province, principalement en ce qui concerne le statut juridique des femmes mariées. Ce sont les organisations féministes qui forceront le gouvernement Taschereau à mettre sur pied la Commission Dorion, dont les conclusions seront loin de les satisfaire mais qui fournira l'occasion d'un débat public sur l'infantilisation des femmes mariées. D'ailleurs, à la suite des timides réformes dues à cette Commission, certains adversaires du suffrage féminin iront jusqu'à utiliser l'argument que le droit de vote n'est pas nécessaire pour les femmes puisqu'elles peuvent obtenir des réformes sans en disposer.

Un deuxième secteur d'intervention des féministes, c'est le travail et plus généralement l'autonomie financière des femmes. Elles seront présentes non seulement dans les luttes pour l'amélioration des conditions du travail féminin (luttes syndicales et luttes pour l'augmentation du salaire minimum) et l'égalité de rémunération entre hommes et femmes, mais elles se battront devant la Commission MacMillan pour obtenir, en 1934, que les femmes mariées puissent administrer seules leur compte bancaire. De plus, elles seront actives dans les mouvements pour la réforme de l'éducation dispensée aux filles, dans la mise sur pied des collèges classiques féminins (véritable pépinière de la « relève » féministe) et dans les batailles épiques pour l'accès aux professions. Ainsi en

1931, le débat sur le projet de loi en faveur du droit de vote des femmes sera jumelé à un débat sur l'admission des femmes au Barreau (Lamoureux 1989 : 47). Soulignons qu'à cette époque, l'Assemblée législative refuse l'admission des femmes à l'Ordre des comptables alors que cette organisation le lui avait demandé. Quant au Barreau, c'est seulement après l'obtention du droit de vote que les Québécoises pourront y accéder, en 1941.

Enfin, les féministes sont aux premières loges dans la revendication de politiques sociales : politiques familiales, extension de la scolarisation des enfants, soutien au revenu des plus démunis. Ainsi, elles réclament des allocations familiales, un soutien économique aux mères nécessiteuses, l'accès des femmes aux pensions de vieillesse, l'allongement de la scolarité obligatoire¹⁷. Ces politiques sociales sont envisagées comme des mesures de soutien au rôle essentiel des femmes dans la famille¹⁸ mais vont également dans le sens de la mise en place d'un État-providence.

Tout cela montre bien que le féminisme s'inscrit dans un mouvement plus large de modernisation de la société québécoise et que, de façon générale, il se situe en rupture avec l'idéal social traditionaliste. Certes, la pensée féministe est loin d'être homogène. Cependant, malgré la coexistence en son sein d'un féminisme de la maternité sociale et d'une pensée égalitaire, elle met en question l'ordre social établi, et la virulence des attaques anti-féministes émanant du clergé ou des autorités politiques est un indicateur de sa force subversive. C'est dans ce contexte que s'insère la pensée et surtout l'action d'une « féministe radicale » de l'époque, Idola Saint-Jean.

Idola Saint-Jean, féministe

Le personnage d'Idola Saint-Jean peut être abordé sous plusieurs angles. Pour mieux cerner son activité féministe, il importe de faire état des diverses composantes de sa pensée politique pour ensuite mettre en lumière le caractère contemporain de son combat politique en faveur du suffrage féminin en insistant *fondamentalement sur les moyens d'action qu'elle préconisait et sur sa conception de l'action politique*.

La première chose qui frappe à la lecture de *La Sphère féminine*, journal publié de 1933 à 1935 et presque entièrement rédigé par Idola Saint-Jean, c'est la cohérence de la pensée politique de sa rédactrice. On y retrouve au premier chef une conception de la démocratie articulée autour des notions d'égalité devant la loi et d'absence d'exclusion sociale. On voit également se développer l'idée d'une justice redistributive¹⁹.

17. Voir les tracts féministes reproduits dans Diane Lamoureux (1989 : 46, 48, 60 et 62).

18. Voir l'analyse d'Andrée Lévesque sur le recoupement entre le discours dominant et celui des « féministes maternelles » sur la famille, dans Lévesque (1989 : 40-41).

19. Je reprends ici certains des éléments que j'avais développés dans le chapitre concernant Idola Saint-Jean à l'intérieur de mon ouvrage *Citoyennes ? Femmes, droit de vote et démocratie* (Lamoureux 1989).

Cette conception de la démocratie s'articule autour de l'axe suivant : ce n'est que lorsque le suffrage s'étendra à tous les groupes sociaux que l'on pourra parler de société véritablement démocratique puisque « l'octroi du vote aux femmes de notre pays [le Canada] rend vraiment démocratique notre mode de gouvernement »²⁰. La santé démocratique d'une société se mesure donc, pour elle, à l'absence d'exclusives quant aux droits politiques.

Plus précisément, ce qui constitue pour elle l'essence de la démocratie, c'est la possibilité qu'ont les citoyennes et citoyens de faire valoir leur point de vue sur l'orientation de la société par l'intermédiaire de leur représentation parlementaire. Aussi précisera-t-elle que « [si] la femme veut qu'on lui accorde des lois plus humaines, il faut d'abord qu'elle devienne une entité politique, ayant le droit d'élire ses législateurs. L'arme du vote permet aux citoyens de se défendre sous un régime représentatif » (*La Sphère féminine* 1933).

C'est pourquoi les femmes doivent être représentées si elles veulent pouvoir faire valoir leur point de vue. La représentation politique, outre qu'elle permet de prendre le pouls des forces sociales, ouvre le chemin à une conquête pacifique des droits. On peut noter ici une similitude avec les idées développées par John Stuart Mill sur la représentation politique et sur la fonction intégrative de l'octroi des droits politiques ; tous deux considéraient la généralisation des droits politiques comme le meilleur rempart contre les activités révolutionnaires. Pour soutenir cette position, Idola Saint-Jean insiste sur le rapport entre la citoyenneté politique de la classe ouvrière et la possibilité pour celle-ci d'obtenir des réformes sociales allant dans le sens de la défense de ses intérêts. Cela lui permet, *a contrario*, de souligner la vulnérabilité d'êtres dénués de droits dans une société fondée sur la loi puisqu'ils ne peuvent faire valoir leurs intérêts dans la sphère juridique.

Cette conception de la démocratie est complétée par la défense de l'égalité naturelle entre hommes et femmes. Ceci prend plusieurs formes dont la plus originale est certainement que les femmes, au même titre que les hommes, doivent être reconnues comme individus plutôt que ramenées à un rôle social uniforme, la maternité. Aussi s'insurge-t-elle lorsque, en 1935, le député Francoeur prétend introduire un projet de loi interdisant à toutes fins utiles le travail rémunéré des femmes afin de combattre le chômage.

Prétend-on refuser aux femmes le droit de vivre et de jouir de la dignité et de l'indépendance que le travail confère à tout être ? Que penserait-on d'une législation qui contraindrait tous les hommes à exercer la même profession ou le même métier ? Ne commet-on pas la même absurdité en tentant de condamner toutes les femmes au mariage ne leur permettant pas d'autres fonctions que celle de la maternité ?

La Sphère féminine 1935

Cette volonté de fournir aux femmes des moyens concrets d'individuation se retrouve au centre de son combat pour l'égalité civile et juridique des femmes. C'est ce qui expliquera son intervention devant la Commission MacMillan sur le système bancaire en vue d'obtenir que les femmes aient le droit d'administrer leur

20. Propos tenus lors de l'émission « L'Actualité féminine » du 20 mai 1936. Transcription dans les archives de la Ligue des droits de la femme.

propre compte en banque ou d'en ouvrir un indépendamment de leur mari. En fait, le sens général de ses interventions politiques est de faire des femmes des êtres sociaux à part entière dans un contexte législatif qui transforme les femmes mariées en simple « pupille » du mari, du fait de l'existence de la tutelle maritale.

Sa conception de la démocratie débouchait sur une perspective de justice redistributive. Pour elle, non seulement les citoyennes et citoyens devaient-ils avoir voix au chapitre dans les grandes décisions politiques, mais la dignité même des personnes exerçant la souveraineté exigeait que l'État joue un rôle actif pour faire disparaître la misère dans la société. Dans ce sens, le droit de vote constituait, dans son esprit, la voie d'accès aux droits sociaux. Ce phénomène est particulièrement mis en lumière lors de sa campagne électorale dans Montréal Saint-Denis en 1930.

À cette occasion, elle insiste sur le fait que les femmes sont particulièrement sensibles aux questions sociales et qu'une législation sociale appropriée serait la meilleure conséquence de l'octroi du vote aux femmes. Là encore, elle fait le parallèle avec le mouvement ouvrier qui a commencé à marquer des points en termes de législation sociale lorsque la disparition du cens électoral lui a permis d'utiliser l'arme du vote. Par ailleurs, elle relie la question de la justice sociale à l'idée de solidarité et récuse l'idée d'une société à deux vitesses. Ce sera une constante de sa pensée politique puisqu'elle y reviendra plus tard pour expliquer les enjeux du féminisme.

Le grand courant auquel le féminisme doit son impulsion première et le renouvellement continu de ses énergies est bien le sentiment de la solidarité sociale. Comprendons que ce qui fait la raison d'être du féminisme, cette force qui porte les femmes à s'égaliser à l'homme, n'est pas le sentiment de leur exploitation dans la société, ni l'idée de justice, d'égalité ou de droit naturel, mais bien la conscience d'appartenir au corps de la nation, de ne faire qu'un avec les citoyens dans la lutte pour l'émancipation politique.

La Sphère féminine 1936

Cela amène Idola Saint-Jean à souligner les limites de la seule gestion masculine de la société et à prôner une société réellement mixte. Confrontée aux problèmes sociaux des années 30, elle n'embrasse ni les politiques de retour à la terre, ni les solutions corporatistes qui font rage dans les milieux politiques québécois ; ses convictions libérales et démocratiques s'y opposent. Elle envisage plutôt que la direction de l'humanité doit revenir aux deux sexes qui la composent d'autant plus que la seule gouverne des hommes a engendré un fiasco remarquable. Aussi revendique-t-elle « [qu']il soit enfin permis à la femme d'aider à la solution de l'angoissant problème de l'heure et qu'elle apporte la contribution de ses qualités maternelles et humanitaires pour le relèvement d'une civilisation qui agonise » (*La Sphère féminine* 1938-1939).

Dans ce texte, elle faisait certes allusion à la guerre qu'elle jugeait imminente. Mais, de façon plus générale, elle reprend un thème qui a été très présent dans le socialisme utopique de la première moitié du dix-neuvième siècle, celui de la nécessaire dualité humaine comme moyen privilégié de réconciliation de l'humanité avec elle-même. Si certains ont pu affirmer que l'émancipation des femmes constituait l'indicateur privilégié de l'émancipation

humaine, on peut, sans craindre de se tromper, présumer qu'Idola Saint-Jean aurait fait de la reconnaissance de la contribution des deux sexes à la direction de la société un critère de civilisation.

Si, sur le plan des idées, Idola Saint-Jean représentait une figure avant-gardiste dans le paysage politique québécois de l'entre-deux-guerres, cela est encore plus évident lorsqu'on examine sa conception du militantisme et de l'action politique. Et c'est nettement sur ce terrain qu'on voit le plus clairement apparaître les divergences tactiques entre les féministes chrétiennes et conservatrices comme Marie Gérin-Lajoie et sa soeur Thaïs Lacoste-Frémont, cherchant continuellement à faire confirmer par une quelconque autorité la justesse de leur action politique²¹, la Ligue des droits de la femme dont la dirigeante, Thérèse Casgrain, cherche à faire jouer ses contacts personnels dans les milieux politiques libéraux et adopte la tactique, féminine s'il en est, de l'influence et de la séduction, et Idola Saint-Jean qui envisage la lutte suffragiste comme un épisode de la guerre des sexes.

Sur le plan pratique, ces divergences n'apparaissent pas toujours clairement au premier regard. Dans une large mesure, le mouvement suffragiste québécois est tranquille, comme si la tranquillité était notre marque nationale de transformation sociale. On n'y retrouve ni les manifestations violentes, ni les grèves de la faim, ni les actions d'éclat qui ont caractérisé le mouvement suffragiste en Angleterre et, à un moindre degré, aux États-Unis. En regard des Canadiennes anglaises n'hésitant tout de même pas à perturber des réunions politiques ou à participer à des manifestations (la plupart du temps en dehors du pays cependant), les Québécoises ne présentent pas une image très combative : des pétitions, des réunions, une présence soutenue et remarquée dans la galerie des visiteurs du Parlement, quelques apparitions dans les lieux publics comme le piquet devant l'hôtel de ville de Montréal ou la campagne de sensibilisation sur la rue Sainte-Catherine, toujours à Montréal, bref une volonté de ne pas provoquer trop de remous.

Cette relative tranquillité s'explique fondamentalement par l'absence de tradition de lutte pour les droits civiques au Québec. Il est à remarquer que le mouvement suffragiste a usé des moyens d'action les plus radicaux dans les deux pays qui, au XIX^e siècle, ont connu d'autres mouvements importants pour les droits civiques, et dont l'expérience et les méthodes ont fait école auprès des partisans du suffrage féminin. C'est le cas de l'Angleterre où le mouvement chartiste a créé, surtout à ses débuts, un climat de lutte politique ouverte, et des États-Unis, où le mouvement anti-esclavagiste a débouché sur le plus grand affrontement social de l'histoire de ce pays, la guerre civile. Au contraire, les suffragettes canadiennes anglaises pouvaient se faire répondre que l'idée des droits civils ne faisait pas partie de la tradition politique canadienne alors que les suffragettes québécoises se heurtaient à un milieu politique à tout le moins sceptique sur la valeur de la démocratie.

21. Quitte à en appeler au pape contre le clergé local ou au fédéral contre le provincial. Sur cette tactique de l'appel à l'autorité suprême contre l'autorité subalterne, voir Luigi Trifiro (1976).

Dans un tel contexte, ce qui singularise l'action militante d'Idola Saint-Jean, ce ne sont pas les méthodes employées mais la conception de l'action politique qui leur est sous-jacente. Dans les milieux suffragistes québécois, elle est la seule à développer l'idée d'une action autonome des femmes, ce qui se traduit à la fois par le type de services dispensés par l'Alliance, son refus de la séduction et la théorisation de ses choix féministes.

Lorsqu'on lit les rapports d'activité de l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec, on s'aperçoit qu'en plus de l'action publique et des réunions régulières en faveur du suffrage, cette organisation a un service de consultation juridique fort actif, présentant des similitudes avec les services féministes actuels. Ce service vise avant tout à permettre aux femmes de tirer le meilleur parti de la législation existante et de faire valoir les rares droits qui leur sont reconnus.

Ce service sert dans une large mesure à régler les problèmes des membres de l'Alliance qui en sont les principales bénéficiaires, quoiqu'il semble que l'appartenance à l'organisation n'ait pas été un critère de sélection des cas. Il s'occupe de séparation légale, de violence conjugale ou de lutte contre la discrimination économique. Son effet est clair, il renforce l'autonomie personnelle des femmes et leur permet de se soustraire à des situations intolérables. Par ailleurs, même si ce service est placé sous la responsabilité d'un membre autorisé du Barreau, donc d'un homme, il permet aux femmes ayant reçu une formation en droit, sans avoir l'autorisation de pratiquer, de faire bénéficier d'autres femmes de leur savoir.

Une autre facette de cette conception de l'action autonome des femmes, particulière cette fois-ci à Idola Saint-Jean, c'est son refus de la séduction. Non seulement elle ne correspond pas au discours normatif sur « la » femme, mais encore elle refuse de se conformer aux attitudes publiques considérées comme féminines : discrétion et retenue dans l'attitude, sourire devant les insultes et surtout humilité dans la présentation de ses objectifs (qu'il ne faut surtout pas qualifier de revendications). La meilleure façon de saisir le caractère subversif de l'attitude d'Idola Saint-Jean dans ce domaine, c'est de la comparer à celle de Thérèse Casgrain.

Thérèse Casgrain, c'est la « féministe tout sourire » de l'époque. *Décrivant son arrivée au Parlement, les chroniqueurs mentionnent qu'elle s'assied tranquillement et attend qu'on fasse cercle autour d'elle pour expliquer posément pourquoi, cette année, les députés devraient se prononcer en faveur du suffrage féminin.* Elle a beau essuyer une fin de non-recevoir de la part du Premier ministre Taschereau, elle ne lui en envoie pas moins des fleurs et en fait le parrain d'un de ses enfants, tout en continuant à l'inviter à la propriété familiale de Charlevoix. Son moyen de persuasion préféré, c'est la séduction.

Idola Saint-Jean est beaucoup plus vindicative, les journaux de l'époque n'hésitant pas à la présenter sous les traits d'une véritable harpie : « Quand Mlle Saint-Jean arrivait au Parlement, elle assaillait les députés, les poings presque levés et ils prenaient leurs jambes à leur cou ! »²² Son « agressivité » faisait la une des journaux. Cependant, on s'aperçoit très vite, à la lecture des articles, que

22. Cité dans Michèle Jean (1981 : 137).

ce qu'on entendait par agressivité se référait à l'attitude « argumentatrice » et « raisonneuse » d'Idola Saint-Jean, refusant de supplier ces chers parlementaires et de les cajoler après qu'ils aient encore une fois refusé le droit de vote aux femmes.

Ceci découle de sa vision du féminisme comme un combat. L'exclusion des femmes des droits politiques procède de l'égoïsme masculin « résultant des époques primitives où seule la force primait sur le droit » (Saint-Jean 1928). Dans un contexte où sont tombés peu à peu les derniers privilèges des anciens régimes perdure pourtant « la dernière aristocratie survivante, l'aristocratie des sexes » (*idem*) qu'il faut également abolir. Ce n'est que sur la base de l'égalité des droits qu'hommes et femmes pourront collaborer socialement, pas auparavant.

C'est probablement cette perception clairvoyante de l'antagonisme entre les sexes qui permet de saisir la violence des réactions des milieux politiques de l'époque vis-à-vis d'Idola Saint-Jean. Thérèse Casgrain fait partie de ce milieu ; Idola Saint-Jean y est perçue au mieux comme une intruse, au pire comme une intrigante. Les parlementaires se gaussent de ses résultats lors de sa campagne électorale de 1930, les journalistes ne se gênent pas pour rappeler son statut social de « vieille fille » et, lors du débat de 1932, le député Filion montre sa grande compréhension des enjeux sociaux liés au suffrage féminin en proposant de « passer ses culottes à Idola Saint-Jean chaque fois qu'elle les voudrait »²³ !

De façon plus générale, on peut conclure en soulignant que pour Idola Saint-Jean, le féminisme était un choix conscient, seul moyen pour les femmes d'accéder à la pleine humanité. Elle a dû consacrer l'essentiel de ses énergies militantes à l'obtention du droit de vote, mais elle a constamment souligné que le vote n'était qu'un instrument, la condition *sine qua non* à une véritable émancipation féminine. Et, très seule à son époque, cette émancipation, elle la voyait sous l'angle de l'autonomie non seulement financière mais d'abord et avant tout personnelle. C'est en ce sens que non seulement ses luttes ont rendu possibles les nôtres mais aussi que nos réflexions peuvent nouer un dialogue fécond avec les siennes.

Diane Lamoureux
Département de science politique
Université Laval

23. Cité dans Catherine Lyle Cleverdon (1950 : 240).

RÉFÉRENCES

- BOURASSA, Henri
1925 *Femmes-Hommes ou Hommes et Femmes*. Montréal, Éditions Le Devoir.
- CLEVERDON, Catherine Lyle
1950 *Woman Suffrage Movement in Canada*. Toronto, University of Toronto Press.
- COLLECTIF CLIO
1982 *L'histoire des femmes au Québec*. Montréal, Quinze.
- GLEASON HUGUENIN, Madeleine
1938 *Portraits de femmes*. Montréal, Éditions La Patrie.
- JEAN, Michèle (sous la direction de)
1974 « Le suffrage des femmes », in *Québécoises du 20^e siècle*. Montréal, Quinze.

1981 *Mon héroïne* (ouvrage collectif). Montréal, Remue-ménage.
- KEALY, Linda (éd.)
1979 *A not Unreasonable Claim*. Toronto, The Women's Press.
- LAMOUREUX, Diane
1989 *Citoyennes ? Femmes, droit de vote et démocratie*. Montréal, Remue-ménage.

1989 « Devenir des parias rebelles », in Cahiers de l'ACFAS (contributions présentées lors du colloque de mai 1989 de la Société québécoise de science politique).
- LAVIGNE, Marie et Yolande Pinard (sous la direction de)
1977 *Les femmes dans la société québécoise*. Montréal, Boréal Express.
- LÉVESQUE, Andrée
1989 *La norme et les déviantes*. Montréal, Remue-ménage.
- LINTEAU, Paul-André, René Durocher et Jean-Claude Robert
1979 *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise* (Tome 1). Montréal, Boréal Express.

LINTEAU, Paul-André *et al.*

1986 *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930* (Tome 2).
Montréal, Boréal Express.

PELLETIER-BAILLARGEON, Hélène

1985 *Marie Gérin-Lajoie*. Montréal, Boréal Express.

SAINT-JEAN, Idola

1928 « L'aristocratie des sexes », *Le monde ouvrier*, 28 janvier.

SCOTT, Joan

1988 « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Cahiers du GRIF*, 37-38, 125-153.

TRIFIRO, Luigi

1976 *La crise de 1922 et la lutte pour le suffrage féminin*. Mémoire de maîtrise
en histoire, Université de Sherbrooke.